

Progression pour devenir « Jeune Arbitre »

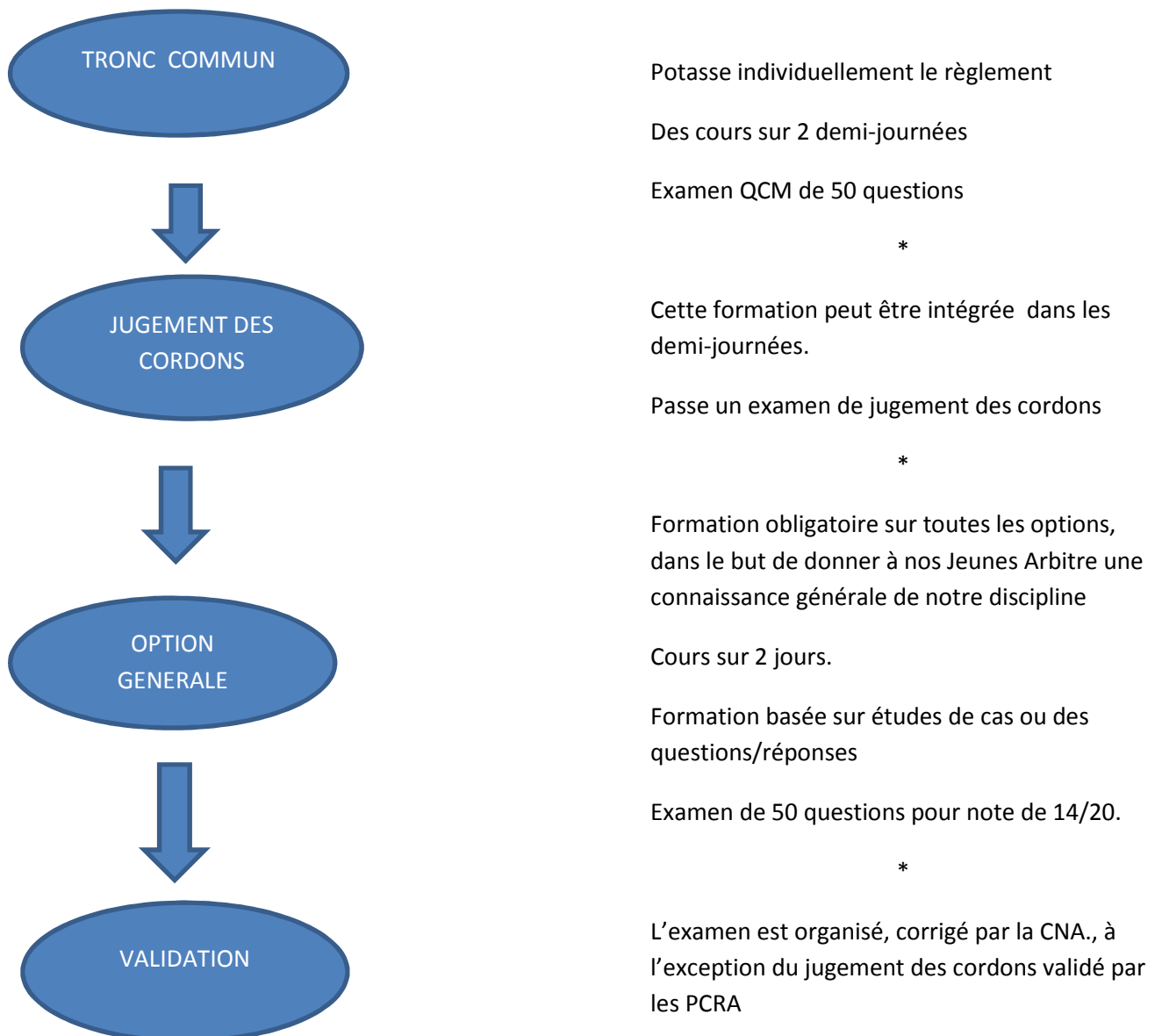
Conditions

1. Avoir 2 ans de licence
2. Avoir pratiqué la compétition
3. Avoir entre 14 ans et 17 ans
4. Faire acte auprès de son Pdt de club, du PCDA qui transmettra au PCRA.
5. Un accord parental qui se décompose :

d'une autorisation de transport pour les déplacements

d'un engagement parental à faire suivre le cursus au jeune

LES ETAPES DE CETTE FORMATION SONT :



FORMATION PRATIQUE

Le jeune choisit une option.

Effectue 3 arbitrages dans cette option.

Est encadré par un formateur, qui lui laisse une large initiative

A le droit de juger les cordons (en double ou en solo si ce module est acquis)

Il doit procéder seul à une inspection de terrain

*

A la fin de ce stage pratique, sur le rapport favorable de l'ensemble des formateurs qui l'ont eu en stage, cette option est validée.

*

Le même serment que les adultes

*

DROITS : le « Jeune Arbitre » a les mêmes droits qu'un arbitre adulte. Il peut arbitrer des concours jeunes, des concours adultes jusqu'au niveau du CD .

RESPONSABILITES : il est Arbitre Assistant dans toutes les disciplines. Il peut juger les cordons, diriger le tir, gérer les feux et chronométrer les temps de tir,

Dans son option, il peut gérer les incidents de tir et prendre les sanctions prévues au règlement en cas d'infraction. Il peut être responsable d'un concours jeunes, mais pas d'un concours « normal ».

*

